FAQ RH

Conges

Q: Comment poser des conges?

R : Vous pouvez poser vos conges via l'intranet RH ou en envoyant une demande a votre responsable.

Q : Combien de jours de conges ai-je par an ?

R: Vous avez droit a 25 jours ouvres de conges payes par an, hors jours feries.

Q : Puis-je reporter mes conges a l'annee suivante ?

R: Oui, sous certaines conditions. Il est recommande de verifier avec votre service RH.

Q: Que se passe-t-il si je tombe malade pendant mes conges?

R : Vous devez fournir un arrêt maladie. Selon la legislation, vos conges peuvent être reportes.

Q: Comment fonctionne le conge parental?

R : Le conge parental est accessible après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il peut être total ou partiel et dure jusqu'a trois ans.

Paie et Avantages

Q: Quand sera verse mon salaire?

R : Les salaires sont verses le 28 de chaque mois.

Q: Quels sont mes avantages sociaux?

R : Les avantages incluent la mutuelle, les tickets restaurant, les primes de fin d'année et la participation aux frais de transport.

Q : Comment obtenir une fiche de paie ?

R: Vos fiches de paie sont disponibles sur votre espace personnel RH en ligne.

Q: Existe-t-il une prime de fin d'annee?

R : Oui, sous reserve des accords d'entreprise et des resultats financiers de l'annee.

Q : Comment fonctionne l'epargne salariale ?

R : L'entreprise propose un plan d'epargne salariale avec une possible participation ou abondement de l'employeur.

Horaires et Teletravail

Q: Quels sont les horaires de travail officiels?

R : Les horaires standards sont de 9h a 17h30, avec une pause dejeuner d'une heure.

Q: Puis-je faire du teletravail?

R : Le teletravail est possible sous conditions. Il faut obtenir l'accord de votre responsable et signer une charte de teletravail.

Q: Comment declarer mes heures supplementaires?

R : Les heures supplementaires doivent être validees par votre manager et saisies sur l'outil de gestion du temps.

Évolution et Formation

Q: Comment demander une formation?

R: Vous pouvez soumettre une demande via l'intranet RH ou en discutant avec votre manager.

Q : Existe-t-il un plan de carrière dans l'entreprise ?

R : Oui, un entretien annuel est prevu pour discuter des perspectives d'evolution et des opportunites internes.

Q: L'entreprise finance-t-elle des formations externes?

R : Selon votre anciennete et la pertinence de la formation, une prise en charge partielle ou totale peut être envisagee.

Autres Questions

Q : Comment signaler un changement d'adresse ?

R : Vous devez mettre a jour vos informations via l'intranet RH ou contacter le service RH directement.

Q: À qui m'adresser en cas de problème RH?

R : Vous pouvez contacter votre responsable RH ou envoyer un e-mail au support RH de votre entreprise.

Q : Comment fonctionne la politique de diversite et d'inclusion ?

R : L'entreprise met en place des actions pour promouvoir l'egalite, lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion.

Q : Quelles sont les procedures en cas de harcèlement au travail ?

R : Tout cas de harcèlement doit être signale a la direction RH ou via la cellule de signalement confidentielle mise en place par l'entreprise.